

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Ressources Humaines

Bigot Adeline
0474506325

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion Février 2017

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission des finances et de l'administration générale

Rapport N° Dossier 34021

OBJET : Suites de l'audit organisationnel et financier - Projet d'administration 2016/2018.

Code NE : 1

RESUME : Ce rapport rassemble dans un document synthétique les principes et orientations qui guident l'action et l'évolution des organisations des services du Département. Il vise à partager le sens et la cohérence des actions qui sont menées depuis avril 2015. Il intègre les chantiers organisationnels qui sont travaillés dans le cadre des suites de l'audit. Il constitue ainsi un projet d'administration qui permet à chaque agent de situer sa place et son action dans le cadre d'un projet global qui affirme le choix de conforter le Département au-delà des difficultés et de pérenniser l'ensemble de ses missions.
Ce projet d'administration 2016/2018 s'intitule donc « Quand les contraintes deviennent Projet ».

Mes chers collègues,

En tant que Président du Conseil Départemental, deux responsabilités majeures m'incombent :

- conduire les projets pour lesquels l'équipe politique de « l'Ain de toutes nos forces » s'est engagée auprès des électeurs en 2015,
- assurer la direction des services départementaux.

Dans un contexte financier et législatif défavorable, toute mon énergie et celle des élus de la majorité est consacrée au maintien de la vitalité des moyens d'actions de notre collectivité, car action sociale, action culturelle, qualité des infrastructures, actions de développement économique et environnemental se complètent et se conjuguent pour assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de notre territoire.

La diminution drastique des dotations de l'Etat, plus de 50 millions d'euros sur 4 ans, nous impose de rechercher les meilleures organisations possibles et de faire des choix difficiles. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts, qui atteignent déjà un niveau très élevé et de répartir les efforts d'efficience et d'économie sur l'ensemble des services et des satellites du Département pour maintenir notre vitalité.

La conception, la maturation, l'écriture d'un projet d'administration ont pour vocation de dessiner un cap, de donner un sens et une cohérence à notre action et à l'action quotidienne des agents du Département et ainsi d'exprimer notre ambition : que les contraintes qui s'imposent à nous deviennent projets.

Le contexte financier et institutionnel du Département a conduit l'exécutif à réaliser un audit financier et organisationnel des services de la collectivité et des « satellites » - structures autonomes juridiquement, mais dont les financements sont essentiellement assurés par le Département - pour établir un diagnostic.

L'audit a été réalisé par le cabinet Duranton Consultant pour le volet organisationnel et par le cabinet Michel Klopfer pour le volet financier, sur une période allant de septembre à décembre 2015, pour un coût de 70 000 euros et selon la méthodologie suivante :

- réunion de lancement avec le comité de pilotage composé du Président, du directeur de cabinet et de la direction générale des services,
- recueil auprès des responsables des éléments d'analyse nécessaires,
- réalisation d'entretiens auprès des directeurs généraux adjoints, des vice-présidents concernés dans le cadre de leur délégation, des responsables des structures satellites,
- restitution auprès du comité de pilotage.

Les principaux éléments de diagnostic établis par l'audit

1^{er} constat : une organisation morcelée issue de l'histoire

L'organisation des services départementaux et des structures satellites s'est opérée par strates successives en lien avec les vagues de décentralisation, ce qui a favorisé un morcellement du fonctionnement et un éclatement géographique des sites, avec trois traductions majeures :

- la construction, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments dépendent de plusieurs directions,
- les locaux des services départementaux se situent sur plusieurs sites, non seulement à Bourg-en-Bresse, ville siège, mais aussi dans d'autres villes du département,
- le contrôle des structures satellites s'opère sur le bilan financier, mais non sur le bien-fondé, ni sur l'efficacité des actions conduites.

2^{ème} constat : une situation financière insoutenable

Malgré une année 2015 favorisée par la croissance des recettes fiscales (Droits de Mutation à Titre Onéreux), la situation financière du Département se dégraderait rapidement avec une chute de l'épargne brute et des difficultés à amortir la dette, si les choses restent en l'état (scénario dit « fil de l'eau »). Les dépenses de fonctionnement sont en effet structurellement supérieures aux recettes.

De plus, les « coups partis » en matière d'investissement sont importants : plan collège, plan accessibilité, accompagnement du SDIS dans sa stratégie patrimoniale,...

L'audit souligne que les mesures d'économies inscrites dans le budget primitif de 2016, avec notamment une stabilisation de la masse salariale et une diminution des crédits des subventions octroyées, permettent un premier niveau de redressement de la collectivité.

Cependant, la prospective financière met en évidence que ces efforts ne sont pas suffisants à moyen terme.

Les trois niveaux de préconisations de l'audit

Les préconisations qui n'impactent pas le niveau de service public :

- optimiser la fonction de gestion du patrimoine bâti, en regroupant et en rationalisant les organisations,
- optimiser la fonction achats : envisager l'adhésion à des groupements d'achat, réaliser des comparatifs et de réelles négociations avec les fournisseurs, centraliser la commande publique,
- rechercher la mutualisation des fonctions RH avec d'autres structures,
- redimensionner le personnel d'entretien des collèges sur la base du rapport entre le nombre d'agents et les surfaces entretenues, favoriser les délégations de service public dans un contexte de fort absentéisme,
- optimiser le temps de travail : partir des besoins des usagers du service public et rechercher l'efficience pour définir les modalités de temps de travail.

Les préconisations qui impactent les organisations sans remettre en cause les politiques publiques :

- évolution de l'organisation des agences routières et des centres d'exploitation,
- regroupement de certains PAS (Points accueil solidarité) et MDS (Maisons départementales de la solidarité),
- redéfinition du projet muséographique global, en recentrant l'activité sur un lieu phare.

Au-delà des questions liées aux transferts de compétences et à la remise en cause de la clause de compétence générale, l'audit préconise que soit posée la question du maintien des politiques non obligatoires du Département et de l'action du Département via les satellites.

Prenant en compte les constats réalisés, la majorité départementale prend des engagements

Sur des principes d'action :

- maintenir les capacités d'action du Département et les services publics de proximité,
- faciliter et être le catalyseur des projets du territoire,
- assurer une gestion rigoureuse des moyens de fonctionnement de la collectivité,
- analyser les besoins des usagers et les missions identifiées pour faire évoluer les organisations de travail,
- passer d'une administration organisée par strates successives, du fait des différentes étapes de la décentralisation, à des fonctions et missions plus cohérentes entre elles sur l'ensemble du territoire,
- fédérer les talents et les compétences des personnels du Département pour mettre en œuvre le projet d'administration.

Sur une méthode de travail :

- porter des réformes courageuses, qui modernisent les services publics de proximité, et éviter ainsi leur dégradation progressive,
- fixer les orientations et travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain,
- informer et expliquer les choix réalisés.

Ces engagements s'expriment dans le projet d'administration présenté ci-dessous

Un projet construit à partir :

- des résultats de l'audit présentés à l'ensemble des acteurs le 2 mai 2016,
- des propositions des différents groupes de travail associant les élus, les cadres, les agents, qui se sont réunis de mai à décembre 2016.

Un projet qui présente :

- la déclinaison concrète du projet politique dans les actions menées par les services départementaux,
- l'évolution de nos organisations pour assurer une qualité de service à l'utilisateur dans un contexte économique contraint, avec des chantiers prioritaires, tout en assurant du même coup le maintien des postes de fonctionnaires et agents en contrat à durée indéterminée en place.

PROJET D'ADMINISTRATION 2016/2018

Quand les contraintes deviennent Projet

1. Les priorités du projet politique de la collectivité : déclinaison concrète pour l'action des services départementaux

Le projet politique se décline en quatre axes, avec pour chacun d'entre eux des actions mises en œuvre par les services départementaux. Les actions présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives, ni ne traduisent l'ensemble du travail réalisé, mais elles expriment des lignes de force pour lesquelles les élus et les services sont mobilisés.

Axe 1 : une économie forte, créatrice d'emplois

Confirmer les services départementaux comme partenaires privilégiés de la Région et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique à travers notamment la Mission économique de l'Ain (MEA) et les aides à l'immobilier d'entreprises et soutenir le monde agricole.

Le Département de l'Ain est historiquement un acteur clef du développement économique et un partenaire de référence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des Métropoles de Lyon et de Genève. A travers ses compétences propres (voirie, aménagement du territoire, transports,...), il a favorisé l'attractivité de son territoire et l'implantation d'entreprises.

L'action économique du Département s'inscrit dans une complémentarité entre :

- les actions désormais de rang régional : soutien aux filières, aux pôles de compétitivité, à l'innovation, à l'exportation, soutien à l'implantation économique par l'intermédiaire de la Mission économique de l'Ain (MEA),
- les actions de rang départemental : soutien à l'aménagement économique du territoire, projets Contrat de Plan Etat Région (CPER), aides aux zones d'activités, aides à l'immobilier d'entreprise dans les territoires où les EPCI ont conventionné avec le Département,
- les actions de rang intercommunal : aménagement direct de zones d'activités, portage de bâtiments-relais.

Ce rôle ne se limite pas à l'économie au sens strict, mais concerne également un soutien renouvelé et constant à l'agriculture départementale, ainsi qu'aux filières bois et piscicoles.

En partenariat avec la Région et le secteur industriel et artisanal, faire connaître aux collégiens les secteurs porteurs et favoriser l'entrée en apprentissage ; assurer un soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le Département renforce son action partenariale avec les Chambres Consulaires et l'Education Nationale visant à **promouvoir** des formations supérieures présentes dans l'Ain à travers le forum annuel Ain'Formation Métiers. Est intégré à cette manifestation départementale, en lien avec les universités et les établissements implantés dans l'Ain, un **Forum de l'enseignement supérieur** destiné à valoriser les formations qualifiantes et à faire connaître les métiers dans les filières porteuses d'emplois.

Le forum Ain'Formation Métiers a pour objectif de permettre aux collégiens et lycéens de l'Ain :

- d'identifier les filières qui recrutent et qui disposent de formations dans notre département,
- de connaître l'offre de formation de tous niveaux dans l'Ain,

- de rencontrer en un seul lieu les représentants des établissements de formation, des professionnels et des jeunes en formation,
- de valoriser la voie de l'apprentissage.

La présence et le développement de l'enseignement supérieur constituent des enjeux essentiels pour le dynamisme de l'Ain, et contribuent à son attractivité et à sa vitalité économique. La présence des formations supérieures de proximité, en lien avec le tissu social et économique départemental, est un facteur déterminant pour la dynamique des territoires et l'équilibre nécessaire entre les Métropoles de Lyon et de Genève.

Le Département de l'Ain accueille ainsi **près de 5 000 étudiants** en formation initiale ou continue. 95 formations initiales ou continues sont enseignées dans l'Ain depuis le BTS jusqu'au Master (dont 62 % sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse).

La présence et le développement de formations supérieures sur les territoires du département doivent permettre de :

- **répondre aux besoins des entreprises** par des formations adaptées et qualifiantes, ouvertes sur les nouvelles technologies pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle,
- **offrir aux jeunes des formations de qualité**, valorisantes pour leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles et des savoir-faire, notamment grâce au développement de formations par les voies de l'apprentissage, de l'alternance ou des contrats de professionnalisation, mais également par des formations d'ingénieur dans les filières d'excellence,
- offrir également aux jeunes des formations de proximité permettant à des bacheliers boursiers de suivre des enseignements dans des villes moyennes où les frais d'études et de services (logement, transports, restauration) sont relativement moins élevés,
- renforcer l'attractivité des métiers et des formations professionnelles par des cursus de formation en lien avec les PME PMI pour répondre à l'essor des activités commerciales et tertiaires favorisé par le réseau de communication entre les Métropoles de Lyon et de Genève.

Le Département contribue annuellement à hauteur de 1,33 M€ environ au soutien des formations supérieures dans l'Ain et à la vie étudiante avec des subventions au bénéfice de l'Université Claude Bernard Lyon 1, IUT sur le site Alimentec, de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon pour une formation de dernière année de Master, du GIP-Centre d'Etudes Universitaires de Bourg-en-Bresse et de l'Ain - site Jean Moulin Lyon 3, du fonctionnement du restaurant universitaire, de l'Association Pôle Sup'01 Maison de l'Etudiant, du fonds d'intervention pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, ce fonds étant destiné à subventionner les investissements nécessaires au démarrage de nouvelles formations de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel, technique et des formations supérieures dans les filières porteuses d'emplois, des prêts d'honneur aux étudiants.

Enfin, sur le plan de la gouvernance, le Département met en place, à compter de 2017, un Comité de pilotage départemental, qui réunira les collectivités territoriales concernées, les universités et grandes écoles, les représentants du monde économique pour mieux structurer, à l'échelon départemental, les réflexions sur les stratégies de développement des formations supérieures et de recherche dans l'Ain, les actions et moyens à mettre en œuvre dans un cadre partenarial.

Dans ce même esprit, faire de nos services départementaux des tremplins pour l'emploi : recruter des apprentis au Département, notamment dans les secteurs porteurs.

L'apprentissage constitue une voie d'intégration dans la vie professionnelle des jeunes, la possibilité pour des professionnels de transmettre des savoir-faire et un moyen pour les entreprises et

collectivités publiques de pouvoir recruter des personnels formés et rapidement opérationnels dans des secteurs d'emplois en tension. Pour l'accueil des apprentis, le Département privilégie ainsi les secteurs de la restauration et de la maintenance technique. Les maîtres d'apprentissages sont formés et rémunérés. Les terrains d'apprentissage proposés par le Département sont chaque année plus nombreux. Cette voie d'avenir méritera d'être renforcée.

Soutenir l'économie locale par le pacte PME, par le programme Agrilocal- restauration scolaire, par les aides attribuées aux Communes et intercommunalité, ainsi que par le maintien des opérations d'investissement.

Pacte PME

L'Ain est le 1^{er} département industriel de France en termes d'emplois salariés rapporté à la population active. Toutefois, dans un contexte marqué notamment par la crise économique, force est de constater un accroissement des difficultés rencontrées par les entreprises et particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'une défiance généralisée à l'égard de la commande publique.

C'est pour cela que, soucieux d'agir aux côtés des entreprises parce qu'elles créent des emplois et contribuent au dynamisme du territoire, l'Exécutif départemental a souhaité associer les partenaires privilégiés du Département dans ce domaine, à savoir l'ensemble des organisations professionnelles et interprofessionnelles, afin de mettre en place un véritable outil au service des entreprises pour leur faciliter l'accès à la commande publique. Conformément aux engagements pris dès le début du mandat, des dispositions concrètes et efficaces ont été prises afin de faciliter la trésorerie des PME, de procéder à une simplification administrative, de lutter contre la concurrence déloyale et notamment les offres de prix anormalement basses et le travail dissimulé.

Afin que cette démarche profite au plus grand nombre de PME, l'exécutif a proposé que cette initiative soit reprise par les autres acheteurs publics de notre territoire. C'est pourquoi, une information a été faite sur le Pacte du Département de l'Ain auprès des Communes et des intercommunalités qui pourront, si elles le souhaitent, s'inspirer de cette démarche.

Dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, l'Exécutif départemental, soucieux de simplifier les démarches administratives des entreprises, mais également d'optimiser les offres reçues par les acheteurs, envisage de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui serait mutualisée entre le Département, les Communes et leurs groupements, ainsi que les bailleurs sociaux.

Un tel outil global permettrait ainsi aux entreprises d'accéder gratuitement à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain. En outre, cela conduirait à harmoniser les démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Au final, les opérateurs économiques bénéficieront d'un gain de temps et de charges. En outre, les consultations des adhérents bénéficieront également d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre de candidats, et de fait, améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Afin d'identifier au mieux les besoins, les différents acheteurs publics du Département ont été invités à faire part de leur intention d'adhérer à cette plateforme mutualisée et, le cas échéant, apporter certaines précisions sur leurs pratiques.

Ont été sollicités :

- les intercommunalités
- les syndicats mixtes de taille importante
- les Communes (NB : Communes < 5000 hab. sollicitées via l'association des Maires)
- les bailleurs : Bourg Habitat, Dynacité, Semcoda
- la RDTA, le SDIS.

116 structures sur les 452 sollicitées sont à ce jour favorables pour adhérer à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, soit un **taux d'adhésion de 66 %**. Les adhérents

potentiels lancent près de 764 procédures auxquelles s'ajoutent les 120-150 procédures du Département, soit **près de 1 000 consultations par an** (*étant entendu qu'une procédure peut porter sur plusieurs contrats*). Les motifs communiqués de refus d'adhésion laissent à penser qu'à court ou moyen terme, plusieurs structures sont susceptibles de rejoindre la plateforme de dématérialisation. Par ailleurs, on peut supposer que les entreprises, satisfaites de cet outil, inciteront ces acheteurs à adhérer au projet.

Soutien à l'agriculture

Département très diversifié, l'Ain a la plus grande surface agricole de la région Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 247 400 hectares, soit 47 % de la surface agricole du département pour 4 100 exploitations. Elle couvre ainsi 43 % du territoire.

L'Ain occupe une place importante dans la production régionale de plusieurs filières :

- 1^{er} producteur en grandes cultures de la région avec le tiers de la production de la région,
- 2nd département en production de lait,
- une filière bovine représentant 1/5 des bovins de la région,
- 40 % en porcs,
- 2^{ème} position en Auvergne-Rhône-Alpes pour sa filière avicole avec 20 % des productions animales du département de l'Ain.

Le département compte près de 4 100 exploitations, dont 2 500 professionnelles employant 8 200 actifs permanents (chefs d'exploitations, actifs familiaux, salariés) dont 3 900 chefs d'exploitation.

Depuis 2013, l'association nationale **Agrilocal** a pour vocation de promouvoir les circuits courts, de développer l'agriculture de proximité, l'artisanat des métiers de bouche et de renforcer l'économie locale, notamment via la restauration collective et toute la restauration hors domicile. L'association propose aux Départements une plate-forme WEB de mise en relation des fournisseurs et des acheteurs. Agrilocal favorise ainsi les productions de qualité et les savoir-faire agricoles et artisanaux locaux. Elle incite à la commande de produits sains, frais et diversifiés répondant aux exigences nutritionnelles de la restauration collective. **Le site internet www.agrilocal01.fr a été créé fin 2015. L'outil est opérationnel pour tous les collèges depuis le printemps 2016**, et il est proposé depuis fin 2016 à tous les lycées, aux Communes pour leurs écoles, aux maisons de retraite, à l'Armée et à tout acheteur public désirant s'engager dans cette démarche. Agrilocal s'inscrit donc dans une démarche de valorisation de patrimoines culinaires, de plaisir et de découverte des goûts, notamment pour les publics scolaires.

Les services de restauration des collèges relevant de la compétence du Département (36 collèges à gestion intégrée avec du personnel départemental et 10 collèges à gestion concédée) confectionnent environ 2 500 000 repas par an.

Le déploiement de cette plateforme a débuté dans les **36 collèges disposant d'un service de restauration autogéré par l'établissement avec du personnel départemental** fin mars-début avril 2016. Une formation a été assurée auprès de l'ensemble des cuisiniers et des gestionnaires en avril-mai 2016. Une **convention de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département**, approuvée par le Conseil départemental lors de la session de septembre 2016, a été signée pour la mise à disposition d'Agrilocal dans les lycées. Le Conseil départemental a validé lors de la session exceptionnelle de septembre 2016 **une charte des fournisseurs des produits locaux** qui vise à assurer la « traçabilité » locale des produits proposés par les fournisseurs qui s'inscrivent à la plateforme Agrilocal01. De plus un accord a été conclu avec la société **Coralys**, prestataire du Département pour les 10 collèges où le service de restauration est délégué. La société utilise la plateforme pour la commande de produits locaux.

Investissement

Le Conseil départemental maintient une politique d'investissement ambitieuse (cf ci-dessous).

La refonte de la répartition des crédits de la Compensation financière genevoise (CFG) approuvée en janvier 2016, renforce encore cette politique d'investissement avec le financement de projets d'envergure et structurants dans la zone transfrontalière en forte croissance démographique. Une part significative de l'enveloppe dite départementale est ainsi affectée aux projets d'infrastructures tels que les projets de bus à haut niveau de service (BHNS) Gex-Ferney, de prolongement de la ligne de tramway vers Saint-Genis-Pouilly, d'aménagement du carrefour de la Porte de France, de la caserne de pompiers de Gex-Divonne, ou encore de construction / aménagement de collèges et autres structures d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées.

Axe 2 : un pacte social respecté

Les structures sociales du Département : force est de constater que ces structures demeurent, avec les mairies, les seuls guichets d'accueil physique de proximité des personnes en difficulté. Cela ne fait pas obstacle à une modernisation de la carte sociale avec une réorganisation de nos structures. La politique de justice sociale se traduit par la lutte contre la fraude au RSA et par l'action menée par nos agents pour favoriser l'insertion professionnelle.

Focus sur la lutte contre la fraude et dispositif en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Un plan en 5 axes de lutte contre la fraude et pour une gestion rigoureuse du RSA a été adopté en juillet 2015 avec les objectifs suivants:

- attribuer le RSA à ceux qui en relèvent effectivement et améliorer ainsi l'image des bénéficiaires,
- restaurer le sens de la contrepartie à l'allocation autour du **Contrat d'engagement réciproque ou du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi**,
- renforcer la gestion du dispositif par la mise en place systématique de contrôles sur l'engagement actif du bénéficiaire.

Le plan proposé concerne la fraude au RSA et s'inscrit dans une logique d'ensemble tournée vers l'insertion des personnes et indissociable du retour à l'emploi.

Dès la première année, **les effets financiers du plan sont les suivants :**

- des sommes non versées issues des sanctions mises en place en Commission Départementale d'insertion estimées à 500 000 € en 2016 ; des sanctions mises en place en Commission Locale d'insertion estimées à 220 000 € en 2016 ; des refus de dispense de pension et les sanctions qui en découlent estimées à 36 000 € en 2016,
- des sommes à recouvrer issues des refus de remise de dette d'un montant de 264 677,87 €, des amendes administratives mises en place d'un montant de 18 945 €.

Sur cette économie, le Département a décidé de réinvestir 500 000 € au budget 2017 dans les actions d'insertion.

Plan séniors 01

Le plan séniors 01 a été adopté par l'Assemblée départementale en mars 2016. Il vise à privilégier l'autonomie des personnes, à donner priorité au domicile, à soutenir les familles et les aidants, à mettre l'innovation au service du vieillissement et à relever le défi des établissements pour demain.

Il s'articule autour de 4 axes d'action et d'1 axe transversal :

- 1/prévenir la perte d'autonomie
- 2/ vivre ensemble dans l'Ain pour tous les âges
- 3/ mieux vieillir chez soi
- 4/ adapter les établissements aux défis de demain.

Axe transversal : soutenir les malades d'Alzheimer et leur famille

La mise en œuvre des actions a débuté dès le mois de septembre 2016.

Vers un plan handicap

Un plan handicap est par ailleurs en cours de préparation, il précisera les actions concrètes qui seront réalisées par le Département en coopération avec ses partenaires pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans l'ensemble des champs d'action de la collectivité : collèges, culture, transport, sport, accessibilité des bâtiments et des supports d'information, aide aux Communes...

Soutien aux familles à travers l'action des services enfance, famille parentalité

Le Département pilote l'axe « accueil du jeune enfant » du schéma « Naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain » et développe des innovations en prévention et protection de l'enfance telles que l'intervention d'un soutien psychologique pour soutenir la parentalité.

Le Département a également engagé la rénovation de la Maison départementale de l'enfance avec des travaux d'un montant de 6 millions d'euros nécessaires pour assurer sa pérennité, développer sa capacité d'accueil et adapter son projet éducatif.

Mise en œuvre d'une politique éducative : au-delà de la compétence obligatoire de gestion des collèges, mise en œuvre d'une politique éducative orientée vers la connaissance et le respect des règles de civisme et des valeurs républicaines et destinée à favoriser la réussite scolaire.

Le Département a adopté de **nouveaux dispositifs d'accompagnement éducatif** en juin 2016, traduisant son ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens de l'Ain.

Loin de se contenter d'être un simple pourvoyeur de moyens de fonctionnement des collèges, le Département entend, à travers les dispositifs éducatifs qu'il déploie, contribuer pleinement à porter des valeurs auprès de la jeunesse.

Pour l'année scolaire 2016-2017, ce sont près de 890 000 € qui sont consacrés au soutien des projets éducatifs mis en œuvre dans les collèges.

La volonté départementale porte sur deux enjeux essentiels :

- reconnaître et promouvoir le mérite des collégiens, afin d'encourager la persévérance scolaire, mais aussi l'engagement dans les projets et auprès des autres,
- renforcer l'appropriation des valeurs républicaines.

Valoriser les parcours méritants

Le Département souhaite promouvoir la persévérance scolaire, le respect des règles et de l'autorité, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement, et donc, des valeurs de civisme. La culture de l'engagement est par ailleurs inscrite dans le nouveau socle commun des connaissances, de compétences et dans les quatre parcours éducatifs (citoyen, éducation artistique et culturelle, santé, avenir).

Les critères partagés pour reconnaître le mérite sont :

- les résultats et la **persévérance scolaire**,
- l'engagement auprès des autres,
- l'implication de l'élève au sein du collège et dans sa participation aux projets d'actions éducatives.

Les élèves méritants sont proposés par le collège. La liste (environ 8 % de l'effectif du collège) est validée par une commission ad hoc. La reconnaissance du mérite se traduit par la remise d'un diplôme ou d'une médaille lors d'une cérémonie organisée dans le collège et d'une récompense individuelle remise aux élèves (abonnement à des magazines, livres). En outre, une bourse au mérite d'un montant de 175 € par élève sera attribuée aux familles des élèves retenus dans le dispositif de

valorisation des parcours de l'élève méritant, sur critères de ressources. Sont concernées les familles qui bénéficient de la bourse d'études nationale.

Renforcer l'appropriation des Valeurs de la République

Le Département de l'Ain souhaite contribuer à restaurer dans les collèges, aux côtés des équipes éducatives, l'autorité et les valeurs de la République, en mettant en œuvre, à compter de la rentrée de septembre 2016, un appel à projets intitulé « **Porter et faire vivre les valeurs** de la République ». Cet appel à projets vise à favoriser la mise en place d'actions concrètes d'apprentissage des valeurs de la République.

Dans l'objectif de contribuer à l'éducation citoyenne des collégiens, le Département souhaite également contribuer à la généralisation de la formation à la prévention et aux secours civiques, en s'appuyant sur le SDIS, et en partenariat avec l'Education nationale. Sont concernés par la formation à la prévention et secours civiques de 1er niveau (PSC1), l'ensemble des élèves de 4ème des collèges publics et privés sous contrat d'association. Une première vague de formation est prévue auprès de 23 collèges sur l'année scolaire 2016-2017, avant généralisation à l'ensemble des classes de 4ème.

Le Département met en œuvre d'autres dispositifs éducatifs à destination des collégiens :

- pour favoriser l'éducation artistique et culturelle : soutien aux classes à projet artistique et culturel, aux résidences d'artistes dans les collèges, financement des sorties culturelles et patrimoniales, collège au cinéma,...
- pour l'éducation à l'environnement, l'appel à projet « le collégien, acteur du développement durable ».

Par-delà ces dispositifs d'accompagnement éducatif, le Département prévoit la mise en place d'actions spécifiques pour prévenir le décrochage et favoriser la réussite scolaire. Ces actions seront conçues en lien avec les besoins recensés dans les collèges et en partenariat avec l'Inspection Académique.

Le soutien aux dispositifs relais dans les collèges constitue actuellement l'action principale du Département dans le domaine du décrochage scolaire. Ce soutien se traduit par une aide au fonctionnement de 2 ateliers relais (Belley, Montluel) et de 3 classes relais (Arbent, collège de Brou à Bourg-en-Bresse, Saint-Genis-Pouilly), pour un montant global de 27 500 € pour l'année scolaire 2016-2017, et par la mise à disposition de 12,5 équivalents temps plein d'éducateurs du Département. Il convient d'évaluer ces dispositifs avant reconduction pour l'année scolaire 2017-2018.

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des jeunes de 10 à 15 ans

Le Département souhaite favoriser l'accès à l'offre sportive, culturelle et de loisirs des jeunes de 10-15 ans domiciliés dans l'Ain. La mise en place d'un « chéquier jeunes », d'une valeur totale de 100 €, permettra de proposer à chaque jeune qui en fera la demande, des réductions pour des lieux de loisirs, culturels ou sportifs, ainsi que pour des manifestations. Ce projet s'appuiera sur un réseau de partenaires affiliés (associations sportives, culturelles, collectivités locales, commerçants,...).

Ce dispositif valorisera également l'offre sportive, culturelle et de loisirs qui existe sur l'ensemble du département, auprès des jeunes et de leurs familles. La mise en œuvre du chéquier jeunes 01 sera effective à l'été 2017.

Axe 3 : solidarité territoriale

Des investissements pour les territoires : réseau routier, collèges, musées, maison de l'enfance, accessibilité des établissements recevant du public...

L'accès aux équipements et services sur l'ensemble du territoire départemental est un préalable indispensable tant pour les habitants que pour assurer une vie économique et sociale, y compris au sein des territoires ruraux.

Le Département consacre ainsi un budget d'investissement important pour améliorer le réseau routier. La qualité de la voirie garantit des déplacements sûrs et rapides qui ont des conséquences en termes économiques (accès à l'emploi, accompagnement par l'accès aux zones d'activités et commerciales, attractivité pour les entreprises...) et d'aménagement du territoire (accès aux zones d'habitation et aux équipements publics).

Au-delà de l'exploitation (viabilité hivernale, fauchage...) et des travaux de petite maintenance destinés à la conservation du patrimoine et à faciliter la circulation, l'effort porte sur des projets majeurs comme la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse en phase de travaux, les aménagements autour du passage à niveau de Beligneux-la-Valbonne ou les études lancées pour la construction d'un nouveau pont à Fleurville, la déviation de St Trivier sur Moignans, et la dénivellation du carrefour Porte de France dans le Pays de Gex. Enfin, le projet phare de bus à haut niveau de service (BHNS) dans le Pays de Gex va lui aussi entrer dans sa phase de travaux en 2017.

C'est ainsi qu'ont été inscrits en investissement au budget primitif 28,5 M€ en 2015, 26,8 M€ en 2016 et que sont proposés 43,3 M€ au budget 2017.

Le Département agit aussi en réalisant directement des équipements publics, et notamment, dans le cadre de sa compétence éducation, en construisant et réhabilitant les collèges du territoire. Dans un contexte de forte croissance démographique, il investit massivement afin d'assurer les meilleures conditions matérielles d'apprentissage et d'éducation pour la jeunesse, tout en maintenant un service de proximité. Cette politique se combine avec celle des transports scolaires et des personnes handicapées, que le Département assure pour l'ensemble des élèves scolarisés pour un budget avoisinant les 34 M€.

En 2015, le nouveau collège de Châtillon-sur-Chalaronne a été ouvert. A la rentrée 2016, il s'agit d'un nouveau collège à Belley et d'un collège supplémentaire à Montceaux qui permet de soulager les autres collèges du secteur. Sont programmés les projets de construction des établissements de Briord (ouverture prévue en 2018), Saint-Didier-de-Formans (ouverture prévue en 2020), Bellegarde sur Valsérine (ouverture prévue en 2020). D'autres réhabilitations sont en cours, notamment celles des demi-pensions de Saint-Trivier-de-Courtes, Pont d'Ain, Poncin et Jassans-Riottier, ainsi que celle du gymnase du collège du Revermont à Bourg-en-Bresse.

Le Département investit par ailleurs sur les bâtiments nécessaires à l'exercice de ses autres compétences, avec les réhabilitations du musée de Nantua et de la Maison départementale de l'enfance à Bourg-en-Bresse, ou divers projets à l'étude pour les Archives, le centre culturel d'Ambronay, sans oublier un programme ambitieux de mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements recevant du public (ERP) doté d'un budget d'un million d'euros par an sur 6 ans, hors construction neuve. **C'est ainsi qu'ont été inscrits en investissement au budget primitif 28,1 M€ en 2015, 32,7 M€ en 2016 et que sont proposés 25,5 M€ au budget 2017.**

Aides aux projets des Communes et des intercommunalités dont l'aide significative aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat dans l'accompagnement des territoires, le Département de l'Ain soutient et accompagne les projets des Communes et des intercommunalités de l'Ain et est le garant du développement de tous ses territoires. Ce soutien à l'investissement des Communes et des intercommunalités permet d'aider l'économie locale et les entreprises de l'Ain.

Le soutien aux Communes et aux intercommunalités s'inscrit :

- d'une part dans la dotation territoriale qui vise à accompagner les Communes et intercommunalités dans la réalisation de la diversité de leurs projets d'investissement : équipements scolaires, sportifs, d'aménagement de cœur de village, de travaux de sécurisation, de sauvegarde du patrimoine,... Dans ce cadre, le Département consacre 6 millions d'euros d'engagement annuellement ;
- d'autre part dans la politique de l'eau, de l'assainissement, de la restauration des milieux aquatiques et humides qui permet de soutenir la réalisation de stations d'épuration, de réseaux d'eau potable et d'assainissement, de travaux de lutte contre les eaux parasites, d'opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectifs, de travaux de restauration, de gestion et de mise en valeur des cours d'eau, milieux et zones humides, de restauration de la continuité écologique,... Dans ce cadre, le Département consacre près de 10 M€ par an, pour toutes ces réalisations

Le plan Nature est aussi un « activateur » de projets dans le domaine des espaces naturels sensibles, puisque 40 sites sont prévus à la labellisation « ENS ».

Dans le domaine de la gestion des déchets, le Département apporte son soutien financier à la modernisation des équipements de gestion des déchets et aux actions menées dans le cadre du Territoire 0 déchet 0 gaspi.

La Compensation financière genevoise, véritable « accélérateur » pour le financement des projets structurants du secteur transfrontalier, permet d'accompagner et de soutenir les investissements portés par les Communautés de communes de ce territoire.

Participation du Département à la politique du logement social.

Le Département maintient son action en matière de logement social :

- l'observatoire départemental de l'habitat permet d'évaluer les nouveaux besoins en matière de logement.
- l'intervention du Département pour le logement public sera modulée selon les territoires à l'occasion du nouveau Plan départemental de l'habitat.

Participation à la réduction de la fracture numérique (déploiement de la fibre optique) et au développement de la téléphonie mobile.

Le très haut débit fixe par la fibre optique et l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile constituent des enjeux majeurs d'aménagement et de développement du territoire pour le Département de l'Ain. Le Département de l'Ain intervient pour renforcer l'attractivité du territoire :

- dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il s'agit de :
 - o définir la stratégie numérique du Département de l'Ain dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Ain (SDTAN) et de sa mise en œuvre (Suivi du déploiement par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et par Orange),

- accompagner financièrement le Projet de déploiement porté par le SIEA (avance remboursable d'un montant de 5M€ transformée en subvention),
- participer à l'évolution institutionnelle du SIEA en Syndicat mixte dont le Département pourrait être membre ;
- dans le cadre de l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, il s'agit de :
 - contribuer à la résorption des zones blanches de téléphonie mobile des centres bourgs et des zones économiques et touristiques qui en sont dépourvues,
 - assurer un rôle de relais auprès de l'Etat et de la Région pour identifier les difficultés rencontrées par les Communes.

Accompagnement de l'aménagement culturel du territoire (lecture publique, écoles de musique, musées, ...)

Le Département contribue au développement de l'offre structurelle sur l'ensemble du territoire. Il accompagne les projets portés par les associations culturelles ainsi que par les collectivités locales. Il convient de distinguer les aides aux projets et aux événements (festivals, expositions, ...) et les aides au développement et au fonctionnement d'équipements culturels (bibliothèques, écoles d'enseignement artistiques,...) qui constituent des services de proximité pour les habitants de l'Ain. En ce qui concerne les établissements culturels de proximité, l'enjeu est bien un enjeu d'aménagement raisonné du territoire et de desserte de la population sur des bassins de vie. La refonte de la carte intercommunale doit être prise en compte et la mise en réseau, voire la mutualisation des équipements au niveau intercommunal, recherchée.

Le Département agit plus particulièrement dans le domaine de l'aménagement culturel au travers de deux compétences obligatoires :

- la lecture publique, avec la bibliothèque départementale de prêt,
- le schéma départemental de développement des enseignements artistiques, avec le soutien au fonctionnement des équipements (écoles de musique,...).

Dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle adoptée en janvier 2016, deux priorités affirmées par le Département répondent à un objectif d'aménagement culturel du territoire :

- « **Œuvrer pour et aux côtés des territoires** » : accompagner le développement de la culture sur les territoires de l'Ain, en favorisant la structuration, la coopération, la transversalité, et en mettant en œuvre un vrai dialogue avec les Communes et EPCI, autour d'objectifs partagés,
- « **Placer l'accessibilité des publics au cœur de la politique culturelle** », pour que chaque habitant de l'Ain, quels que soient son lieu et ses conditions de vie, puisse librement accéder à une offre culturelle diversifiée.

- **Redéfinir un plan départemental de lecture publique**

Les bibliothèques contribuent de manière déterminante à la diffusion de la culture et des savoirs, à la réussite scolaire de tous et à l'éducation tout au long de la vie. Elles constituent également des lieux de sociabilité, de lien, de formation de la citoyenneté.

L'enjeu pour le Département est de concourir à un aménagement du territoire raisonné et performant en matière de lecture publique, veillant à l'égal accès de tous les habitants à un service public culturel qui s'adapte aux évolutions institutionnelles, sociales et technologiques.

La Direction de la lecture publique du Département inscrit son action dans une logique de partenariat avec les collectivités locales - Communes et groupements de communes. Elle accompagne les équipes

bénévoles et salariées des bibliothèques dans l'exercice de leurs missions, à travers la mise à disposition de ressources documentaires, la formation, l'ingénierie culturelle et technique.

Ainsi, 250 bibliothèques bénéficient des services de lecture du Département, ce qui constitue un maillage important du territoire, notamment dans les communes rurales, dans un objectif de rééquilibrage entre milieu urbain et milieu rural. L'ouverture d'une antenne de la BDP à Belley en septembre 2016 s'inscrit dans cet objectif.

Dans les 250 bibliothèques de l'Ain, on recense :

- 1 000 000 entrées
- 78 000 inscrits actifs (sans compter les personnes qui fréquentent les bibliothèques mais n'empruntent pas d'ouvrages).

A partir d'une évaluation du réseau actuel des bibliothèques dans l'Ain, plusieurs enjeux peuvent être dégagés :

- le maillage du territoire, avec le développement d'équipements structurants et des coopérations intercommunales,
- la diversification de l'offre et des services des bibliothèques, avec le renforcement de l'action culturelle et des actions en direction des publics,
- la transition numérique des bibliothèques, avec la contribution à l'éducation aux médias et la participation à la lutte contre la fracture numérique,
- la qualification des équipes des bibliothèques.

Un nouveau plan de lecture publique sera proposé à l'Assemblée départementale en 2017 afin de répondre à ces enjeux.

L'offre de services du Département sera modulée, pour inciter les Communes et EPCI à développer des services aux publics performants.

• **Schéma départemental de développement des enseignements artistiques**

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 qui organise le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales, les Départements doivent adopter un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et des arts dramatiques. Le schéma 2013-2017 propose un ensemble de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire départemental en faveur de l'enseignement artistique et qui organisent l'accès du plus grand nombre à un enseignement de proximité, le plus diversifié et de la meilleure qualité possibles.

L'enjeu est la structuration de l'offre en enseignement artistique sur le territoire (soutien aux écoles d'enseignement, qualification des intervenants,...).

Le Département consacre annuellement 860 000 € à la mise en œuvre du schéma (aide au fonctionnement des écoles, aide à la formation des intervenants,...).

55 établissements d'enseignement artistique sont subventionnés par le Département. 10 300 élèves y sont recensés, pour 628 postes d'enseignants et de musiciens intervenants.

Un nouveau schéma doit être élaboré pour les années 2018-2021. Une phase de concertation est nécessaire avec les établissements et les collectivités durant le premier semestre 2017, avant présentation d'un nouveau schéma à la session départementale d'octobre 2017. Les nouvelles mesures seront mises en œuvre en janvier 2018.

L'enjeu est de structurer l'offre par rapport aux besoins des territoires et de qualifier l'enseignement dispensé.

• **Musées départementaux**

Le Département gère actuellement 4 musées départementaux en régie directe :

- le musée de la Bresse-Domaine des Planons à St Cyr sur Menthon,
- le musée du Revermont à Treffort-Cuisiat,

- le musée du Bugey-Valromey à Lochieu,
- le musée d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut-Jura à Nantua.

Il assure également la cogestion des Soieries Bonnet, en partenariat avec la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, propriétaire des bâtiments.

Une nouvelle feuille de route des musées départementaux sera définie en 2017, en prenant en compte les spécificités de chaque site et leur potentiel de développement culturel et touristique, pour une mise en œuvre à compter de 2018.

Soutien aux projets culturels et sportifs qui irriguent les territoires.

- **Soutien aux projets culturels**

Le Département développe une politique d'aide importante auprès du tissu associatif.

Plus de 250 associations ou groupements d'associations bénéficient d'aides financières dans les disciplines culturelles aussi différentes que le théâtre, le chant choral, la danse, les musiques, traditionnelles, urbaines et actuelles, la lecture et la littérature, ou les arts plastiques. Les associations muséales, patrimoniales et historiques sont également soutenues dans leurs projets.

Dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle, le Département privilégie désormais une logique de projet, en accompagnant les projets structurants, à valeur ajoutée pour les territoires, et ouverte aux innovations. Des conditions d'éligibilité des projets, appliquées avec équité et dans le souci d'un équilibre sur les différents territoires, sont mises en place.

Sont concernés :

- les projets des associations culturelles : manifestations culturelles, festivals, ...
- les projets des artistes et compagnies professionnelles : résidences, créations artistiques, projets de territoire impliquant les habitants.

- **Soutien aux projets sportifs**

Le Département soutient les projets de manifestations sportives portées par les associations. Environ 450 000 € sont dédiés au soutien des projets portés par les associations sportives, soit environ 90 projets par an.

Dans le cadre de la refonte de la politique sportive, qui sera présentée au cours du premier semestre 2017, les critères d'intervention seront précisés et ajustés.

Par son aide aux comités départementaux, le Département contribue à la structuration du sport dans l'ensemble des disciplines et sur l'ensemble des territoires. Des conventions d'objectifs seront désormais formalisées avec les comités pour renforcer la dynamique d'animation et de développement du sport.

Axe 4 : Un département qui rayonne

Une politique de subvention aux projets culturels recentrée sur des événements et des lieux porteurs et structurants pour le territoire

L'une des 3 priorités de la politique culturelle départementale est de « **renforcer l'image et l'attractivité touristique de l'Ain** », en soutenant des « locomotives » culturelles.

La culture est un vecteur de notoriété, à travers des rendez-vous phares (festival d'Ambronay), ou des sites patrimoniaux à valoriser davantage (Monastère de Brou, Fort l'Ecluse, Château de Ferney-Voltaire, Cité de Pérouges, Soieries Bonnet,...) qui contribuent à l'attractivité touristique.

Le Département prévoit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, de financer et d'accompagner des projets phares : la poursuite de la rénovation de l'abbaye d'Ambronay, l'accompagnement du projet de musée Saint-Exupéry- Maison du Petit Prince, les Cuivreries de Cerdon, ...

Dans l'Ain, 3 des 5 sites les plus visités sont des lieux à caractère patrimonial (Basilique d'Ars, Cité de Pérouges, Monastère de Brou). L'articulation avec la politique touristique départementale sera renforcée.

Le Département, acteur affirmé du développement touristique.

Dans le cadre des réorganisations institutionnelles liées à la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Département se doit d'accompagner la future organisation locale du tourisme pour **faire de l'Ain, une destination touristique.**

Cette démarche pour renforcer l'attractivité de l'Ain, est inscrite dans le Livre Blanc du Tourisme de l'Ain 2016 - 2020 qui a pour objectif :

- d'agir en partenariat et cohérence avec la nouvelle politique régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'accompagner les intercommunalités dans leurs nouvelles compétences,
- de privilégier l'investissement sur l'activité économique du tourisme, la consolidation de l'emploi local et la mise en produits touristiques de l'Ain,
- de contribuer à rattraper des retards (notamment en matière de numérique),
- de valoriser la qualité concurrentielle, la différenciation du tourisme dans l'Ain en soutenant et en accompagnant les initiatives des opérateurs publics et des entreprises touristiques,
- de favoriser le rapprochement visiteurs / habitants de l'Ain,
- d'accroître la lisibilité de l'action départementale au bénéfice de l'économie touristique,
- de préserver la qualité des paysages et de mettre en tourisme les ENS pour faire de l'Ain un Département phare dans le domaine des sports de nature, de la randonnée pédestre, et du vélo.

Politique de soutien aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives.

La politique de soutien au sport de haut niveau contribue à l'image dynamique et positive du département de l'Ain.

Cette politique se traduit notamment par :

- l'accompagnement et la valorisation des clubs professionnels de haut niveau qui véhiculent l'image de l'Ain hors des frontières départementales,
- les aides aux sportifs de haut niveau (sous forme de bourses) inscrits sur les listes du Ministère des sports,
- les aides aux sportifs de haut niveau ayant obtenu dans l'année un titre national ou international (primes au titre) et aux clubs sportifs pratiquant une discipline reconnue de haut ni-

veau par le Ministère des sports et ayant obtenu dans l'année un titre national ou international,

- les aides pour les structures d'entraînement vers le haut niveau : centres de détection et de formation du ski nordique, parcours d'excellence sportive.

Dans le cadre de la refonte de la politique sportive, la promotion des champions et des équipes « d'élite » de l'Ain sera renforcée notamment par la création d'une « team » départementale.

Le soutien aux manifestations sportives majeures, qui contribuent à valoriser l'Ain

Le Département accompagne le développement des grandes manifestations sportives annuelles : le Tour de l'Ain cycliste, le Jumping de Bourg-en-Bresse, le Mondial du Quad à Pont-de-Vaux, la Forestière, le Tour du Valromey.

Il contribue également à développer des actions de valorisation importantes et de mobilisation des différents acteurs du territoire, autour d'événements majeurs, comme le Tour de France par exemple. Les atouts sportifs de l'Ain, dont les sports de nature, constituent un élément important dans la stratégie touristique portée par le Département.

Affirmation de la place du Département de l'Ain avec les autres partenaires institutionnels (Métropoles de Lyon et de Genève, Etat, Région, EPCI).

Afin de faire valoir ses atouts économiques, industriels, touristiques, démographiques, de positionnement stratégique, le Département de l'Ain a un rôle d'interface à jouer dans les relations entre les différentes composantes institutionnelles locales (en particulier avec les nouvelles intercommunalités), l'Etat, la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, et les Métropoles de Lyon et de Genève. Les territoires de l'Ain à dominante rurale subissent la très forte influence de pôles métropolitains extérieurs au département se traduisant par un développement spécifique et soutenu des territoires concernés.

Le Département de l'Ain est l'un des acteurs de la coopération transfrontalière franco-suisse.

Dès le début des années 1970, les différentes entités territoriales, françaises et suisses, concernées par ce territoire complexe ont noué des liens de coopération, notamment dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). Ce n'est qu'à partir de 2004 que se structure véritablement une réflexion commune sur le devenir de ce territoire à l'occasion de l'élaboration du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), dans le cadre de la démarche stratégique de politique d'agglomération de la Confédération genevoise. Ainsi, le Département de l'Ain est engagé dans un partenariat sur le territoire de l'Agglomération du Grand Genève qui s'est traduit par la signature en décembre 2007 de la Charte du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois n°1, puis en juin 2012 de la Charte du Projet d'Agglomération n°2 et dernièrement, en décembre 2016, du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 - Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3).

Le Département est également membre du Conseil du Léman. Cette instance de concertation transfrontalière franco-suisse vise à développer des projets de coopération franco-suisse sur le bassin lémanique et à favoriser les échanges entre les élus, les institutions et les populations, afin de favoriser l'émergence d'une identité lémanique forte au-delà des frontières. A ce titre, le Conseil du Léman soutient des actions concrètes dans différents domaines (Culture et sport - Economie - Populations frontalières - Tourisme et mobilité douce - Transport).

La Convention interrégionale du Massif du Jura (CIMJ) 2015-2020, élaborée en parallèle des CPER, a été conclue entre l'Etat (Commissariat de Massif, Préfecture de Franche-Comté) et les Régions Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Le Département de l'Ain est associé via un accord de partenariat à la CIMJ. 210 communes de l'est du département sont situées en zone massif.

2. L'évolution de nos organisations pour assurer une qualité de service à l'usager dans un contexte économique contraint

Les services publics départementaux offrent des prestations de qualité aux usagers sans être suradministrés : le Département compte ainsi 3,5 agents pour 1 000 habitants contre 4,5 agents en moyenne pour les Départements de même strate. La marge de manœuvre est donc réduite pour faire face à ce contexte budgétaire d'étouffement financier.

Pour maintenir ce niveau de service et assurer l'adaptabilité du service public de proximité dans ce contexte budgétaire inédit, il apparaît indispensable de faire évoluer les organisations : **le choix qui est fait est celui d'investir dans de nouvelles organisations plus solides, plus efficaces, plutôt que de céder à la facilité du statu quo qui aboutirait à moyen terme à des services dégradés et à la fragilisation du Département.**

Sur la base des conclusions de l'audit organisationnel et financier, **10 chantiers prioritaires ont été identifiés** avec le calendrier de mise en œuvre suivant :

Chantiers prioritaires	Calendrier
1/ Appréhender globalement l'armature territoriale des services du département.	En continu
2/ Repenser et regrouper les fonctions logistiques et de gestion du patrimoine. <i>Périmètre : construction et maintenance des bâtiments, maintenance informatique, entretien, ménage, gestion du patrimoine foncier et immobilier, quelle que soit la nature ou la provenance de ce patrimoine (collèges, musées, bâtiments administratifs, bâtiments sociaux, routes,...).</i>	2018
3/ Définir une méthodologie de travail avec la région et les EPCI concernant le transfert et la mise en œuvre des compétences dans le cadre de la loi NOTRe.	2016/2018
4/ Réorganiser les agences routières et techniques. Travail en commun des centres routiers actuels en les regroupant fonctionnellement et en les spécialisant (compétences, matériels).	2017
5/ Valider et mettre en œuvre le projet de réorganisation relatif aux solidarités qui découle du diagnostic réalisé en 2015.	2017/2019
6/ Refonder le projet de la Direction de l'éducation, de la culture, jeunesse et sport et adapter les organisations	2017/2018
7/ Développer la fonction achat et centraliser la commande publique.	2017 et suivantes
8/ Lancer la nécessaire réflexion sur les satellites du Département.	2016 et suivantes
9/ Adapter la politique des ressources humaines à la mise en œuvre des chantiers prioritaires	2016 et suivantes
10/ Moderniser les méthodes et outils de travail	2016 et suivant

Les chantiers déjà engagés sont présentés ci-dessous

Chantier 3 : définir une méthodologie de travail avec la région et les EPCI concernant le transfert et la mise en œuvre des compétences dans le cadre de la loi NOTRe

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, constitue le troisième volet des lois de réforme territoriale. Elle modifie le partage des compétences entre les différentes collectivités territoriales et transfère en particulier la compétence transport aux Régions.

La loi NOTRe a également prévu la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui permettront l'avènement de vastes EPCI à fiscalité propre dotés pour la plupart d'entre eux de la compétence transport, réduisant l'espace de compétence régional pour les transports non urbains à quelques interstices dans les zones les moins denses.

En ce qui concerne la compétence transport, la Loi NOTRe prévoit ainsi le transfert du Département à la Région :

- des transports interurbains réguliers et à la demande à partir du 1^{er} janvier 2017,
- des transports scolaires à partir de la rentrée de septembre 2017 (*le transport spécialisé des élèves handicapés rattaché à l'action sociale demeure de la compétence des Départements*),
- des gares publiques routières (construction, aménagement, exploitation),
- des infrastructures de transport non urbain de personnes et de marchandises ferrées ou guidées d'intérêt local (propriété, aménagement, entretien et gestion),
- le transfert des agents est effectif en 2018 dans le cadre d'une convention spécifique.

Pour le Département de l'Ain, sont exclues du transfert les dépenses liées aux infrastructures transfrontalières (BHNS/Tram), mais aussi les interventions d'aménagement (subventions pour les pôles multimodaux) et l'éco-mobilité.

La redélégation totale au Département de l'Ain des compétences transport a été souhaitée et obtenue par l'Exécutif afin de maintenir l'action la plus large possible de la collectivité ainsi que la visibilité correspondante et de garantir la localisation des emplois des collègues du transport.

Le principe de redélégation est acquis pour deux périodes :

- une première qui va du 1^{er} janvier au 31 août 2017, qui concerne le transport de voyageurs interurbain et qui permet, dans une logique de continuité de service, d'aligner les dates d'effet des deux volets du transport départemental,
- la deuxième qui va du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2022 qui visera une convergence de fonctionnement entre les Départements.

Les délégations permettent au Département de conserver sa régie, la Régie Départementale des Transport de l'Ain et ses 500 emplois afférents, jusqu'en 2022. Puis, celle-ci sera transférée à la Région.

Les principales modifications, au-delà d'un mode de gouvernance partagée à mettre en place, concerneront les transferts à opérer vers les intercommunalités, qui peuvent aussi aboutir à des redélégations temporaires.

Calendrier

Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) : le 2 décembre 2016.

Validation de la 1^{ère} convention de délégation : délibération du 12 décembre 2016.

Janvier 2017 : convention sur les modalités spécifiques de compensation pour l'année 2017.

1^{er} semestre 2017 : 2^e CLECRT d'ajustement et arrêté préfectoral fixant les modalités définitives de compensation.

Elaboration de la 2^e convention de délégation.

Courant 2017 : convention de transfert de compétence de la Région vers les AOM.

1^{er} semestre 2018 : convention de transfert RH.

En ce qui concerne la Mission économique de l'Ain (MEA) :

L'agence régionale de développement économique devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2017.

Elle sera créée par fusion des agences régionales préexistantes, dont l'Agence régionale de développement économique – Auvergne (ARDI) et l'Agence régionale de développement et d'innovation – Rhône-Alpes (ARDI).

Elle pourra intégrer des équipes issues des agences de développement et comités d'expansion économique départementaux.

L'agence régionale de développement économique sera régie par les dispositions de la loi du 1^{er} janvier 1901 relative au contrat d'association, et dont la gouvernance comprendra un Conseil de surveillance et un Directoire.

Le Conseil de surveillance comprendra 5 collèges, dont celui des Conseils départementaux qui comprendra 8 membres représentant les Départements membres de l'Agence. A noter qu'il y aura également un collège pour les consulaires.

L'organisation territoriale de l'Agence régionale de développement économique lui permettra d'agir au plus près des entreprises de la région et comprendra notamment 8 antennes, dont 1 antenne pour l'Ain. Cette antenne territoriale permettra ainsi à l'agence de répondre aux enjeux du territoire du Département, conformément aux éléments apparus dans la phase de concertation du SRDEII. Cette antenne territoriale s'appuiera essentiellement sur l'actuelle Mission économique de l'Ain.

Les antennes territoriales n'auront pas de personnalité juridique propre. A la tête de chaque antenne sera mis en place un comité de développement territorial co-présidé par un représentant du Département et par un représentant de la Région. Ce comité définira le programme d'actions annuel de l'antenne territoriale. Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, le Département s'engage à verser une contribution financière correspondant aux actions relevant de son champ d'intervention.

De manière générale, le dialogue est permanent, tant avec les EPCI par la mise en place à l'initiative du Président du Département de réunions semestrielles avec tous les Présidents d'EPCI, qu'avec la Région. Les échanges avec la Région ont ainsi pu aboutir à l'adoption de deux conventions relatives au tourisme et à agriculture-forêt bois et à l'élaboration en cours d'une convention en matière d'économie.

Chantier 4 : réorganiser les agences routières

L'évolution de l'organisation des agences routières vise à conforter le service rendu par la Direction des routes, grâce à l'adoption de nouvelles méthodes de travail transversales, la mutualisation des moyens et la recherche de rationalisation, en lien avec les résultats de l'audit organisationnel et financier réalisé en 2015.

Présentation du contexte

La politique routière s'appuie sur une organisation territoriale, mise en place lors de la création de la Direction des routes au 1er janvier 2007, qui faisait suite aux lois de décentralisation de 2004. Cette organisation comprend 6 agences routières et techniques, 13 secteurs, 27 centres routiers, ainsi qu'un service spécialisé centralisé (Service routes entretien).

Le réseau des routes départementales de 4 500 km, incluant notamment 1 300 ouvrages d'art, est ainsi pris en charge de manière opérationnelle, aussi bien en exploitation (viabilité hivernale principalement) qu'en maintenance du patrimoine (entretien et réparation des chaussées et dépendances) ou qu'en création d'infrastructures nouvelles (déviations, réhabilitations lourdes).

L'organisation actuelle présente des points forts et des faiblesses mis en évidence par une réflexion interne engagée selon les principes guidant l'action du Département.

Les points forts :

- la présence territoriale de proximité, auprès des usagers et des autres collectivités, permet, par un maillage fin, d'intégrer la politique routière dans une politique plus large de solidarité territoriale ;
- le savoir-faire, conservé en gestion internalisée pour la viabilité hivernale et les travaux sur chaussées avec des équipes départementales spécialisées, est reconnu ;
- le dimensionnement des moyens, dans le cadre de l'organisation actuelle, a commencé à être optimisé.

Les faiblesses relevées :

- l'organisation, très déconcentrée, est consommatrice de ressources en matériels, en compétences et en effectifs pour réaliser l'ensemble des missions et tâches sur un territoire restreint. Malgré les efforts déjà réalisés, l'organisation actuelle contribue à un cloisonnement qui fragilise les petites unités locales ;
- l'intervention des agents du Service routes entretien (SRE) sur l'ensemble du territoire du département pour réaliser les travaux en régie, en partenariat avec les différentes équipes des centres routiers, génère des temps de déplacements importants, des conditions de travail pénibles et des ruptures potentielles entre les territoires des différents centres routiers ;
- l'absence d'harmonisation des modalités de travail entre les agences routières et le SRE freine l'optimisation des temps effectifs et productifs de travail (par exemple retour au centre le midi) ;
- compte tenu des prochains départs en retraite de nombreux cadres et agents expérimentés, si le fonctionnement de la direction des routes n'évolue pas, apparaîtra alors très vite l'impossibilité de maintenir le savoir-faire et les compétences techniques actuelles. Cette fragilisation menacerait à court terme la Direction des routes et la pérennité de ses missions, ce qui n'est bien sûr nullement l'objectif.

Aussi, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, l'Exécutif départemental a fait le choix d'une nouvelle organisation qui s'appuie sur les points forts des services routiers et qui met en œuvre les mesures nécessaires à la pérennité de leurs actions et donc des emplois afférents en consolidant les compétences exercées en interne.

Le projet de réorganisation des agences routières

Les grands axes, construits à partir des séances de travail en groupes techniques associant les agents des différents métiers, sont les suivants :

- les activités réalisées par les agents des services départementaux et les structures physiques réparties sur le territoire (locaux des agences et centres routiers) sont non seulement maintenues mais encore confortées.
- les tâches sont redistribuées sur le territoire pour un maillage non figé et adapté aux missions et sont assurées dans le cadre d'un travail transversal permettant un décloisonnement et une plus grande solidarité dans la gestion des moyens humains et matériels,
- les équipes, notamment encadrantes, sont professionnalisées sur plusieurs tâches pour garantir le maintien des compétences en interne.

Ainsi, à partir des ressources des 6 agences actuelles et de la cellule travaux spécialisés du SRE, sont constitués deux groupes, Est et Ouest, comprenant chacun trois agences.

Chaque agence a en charge :

- un pôle territorial spécifique assurant toutes les tâches de proximité, d'urgence, d'entretien courant, dont la viabilité hivernale (6 pôles pour le Département),
- un pôle de groupe dédié, soit aux « travaux en régie », soit au suivi des « travaux entreprises », soit à la « sécurité-gestion du domaine public ».

L'intervention géographique du pôle dédié concerne le territoire du groupe (soit 3 agences).

La définition des actions et le pilotage des moyens (humains et matériels) relèvent ainsi directement des pôles et non plus de chaque centre routier.

Ce nouveau schéma d'organisation conduit à faire évoluer la gouvernance des agences routières par :

- l'animation, le partage d'informations, et la coordination des actions avec des échanges formalisés pour chaque niveau (groupes, agences et pôles) et le renforcement de l'équipe de direction du siège. Le fonctionnement futur de ces différents pôles, très différent du fonctionnement actuel des agences (avec secteurs et centres routiers juxtaposés) s'exercera plus solidairement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de service par pôle, s'appuyant sur le cadre défini par l'Exécutif. Les pôles territoriaux et de groupe, dans leur projet de service, déclineront finement par activité les moyens (effectifs et localisation) en définissant plus précisément les interdépendances entre pôles, agences et services du siège,
- le nouveau rôle donné à l'équipe des encadrants, en particulier, l'évolution du rôle des chefs d'équipe (responsables des centres routiers), qui deviennent des chefs de chantier, par l'acquisition de compétences techniques spécifiques pointues, par un management transversal et collaboratif et par la recherche d'une meilleure organisation des temps travaillés.

Conditions de réussite et modalités de mise en œuvre

Le plan de formation 2017-2018 prend en compte les enjeux liés à l'évolution des modes de management et à l'acquisition de compétences techniques dans des domaines ciblés visant à perfectionner les intervenants. La formation en général de l'ensemble des agents est la clé de voûte de la réussite de cette réorganisation. La formation, confortant le haut niveau de professionnalisme des agents des routes, sera donc poursuivie sur plusieurs années et autant que de besoins.

Le règlement relatif au temps de travail des agents des routes évolue pour uniformiser les règles entre agences et SRE et pour contribuer à l'organisation des temps de travail effectif.

L'analyse de l'impact sur les conditions de travail, en lien étroit avec le Service santé au travail, sera effectuée à chaque étape de mise en œuvre du projet, le diagnostic et l'évaluation initiale ayant déjà été réalisés et présentés en comité technique et en comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Un expert CHSCT agréé a également été désigné pour analyser les éventuels risques professionnels liés à la réorganisation.

La redéfinition des métiers et l'adéquation des encadrants aux nouvelles fonctionnalités seront concrétisées par une bourse aux postes concernant l'ensemble des effectifs des agences et de la cellule travaux spécialisés du SRE.

L'évaluation du projet, au regard des objectifs poursuivis et des gains attendus, sera réalisée avant fin 2017 et consolidera la mise en œuvre de différents projets de service établis courant 2017.

A noter que le calendrier a été extrêmement resserré pour ne pas perturber le déroulement des travaux sur chaussées et dépendances de l'année 2017. La mise en œuvre opérationnelle de la réorganisation est donc proposée pour le 1^{er} mai 2017.

Gains attendus de la réorganisation

Les gains attendus portent sur les effets de la mutualisation des matériels, sur les temps de réalisation des chantiers et sur des effectifs ajustés entre plaine et montagne.

Ainsi, les engagements de l'Exécutif départemental sur le maintien de la couverture territoriale et sur une capacité confortée d'action des services départementaux au bénéfice des usagers de la voirie pourront être concrètement traduits dans la future organisation de la Direction des routes. Cette nouvelle organisation sera présentée de manière plus détaillée à la session d'avril 2017.

Chantier 5 : valider et mettre en œuvre le projet de réorganisation relatif aux solidarités qui découle du diagnostic réalisé en 2015

L'objectif de cette réorganisation est de faire entrer les services sociaux du Département dans une nouvelle ère, pour répondre aux grands enjeux de demain et aux nouvelles attentes des habitants. Cette proposition de nouvelle organisation tournée vers l'utilisateur, vise le maintien d'un bon niveau de service et de proximité avec la population, mais aussi la modernisation de l'action sociale départementale à l'heure du numérique.

Un changement nécessaire compte tenu des éléments de diagnostic

- Évolution démographique forte du Département (1,3 % par an, soit la 5^{ème} croissance démographique départementale de France) et hétérogène selon les territoires.
- Maintien d'un niveau de chômage élevé (même s'il reste inférieur au taux moyen national) et d'une demande sociale forte en direction des services sociaux.
- Des publics plus précarisés dont une partie rencontre des problèmes structurels (pathologies psychiatriques, dépendances,...) et présente parfois des comportements agressifs à l'encontre des services sociaux.
- Une évolution de l'offre de services des organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, CARSAT, ...) et de Pôle Emploi vers une relation à l'utilisateur qui repose sur le tout numérique et un retrait de la relation humaine. Cette tendance renvoie une partie du public en difficulté vers les services sociaux du Département qui reste plus que jamais la collectivité référente de proximité.
- L'évolution des intercommunalités met l'organisation actuelle des Maisons départementales de la solidarité (MDS) ou des PAS en décalage et repose la question de l'organisation des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Des difficultés de fonctionnement des Points d'Accueil Solidarité et des Maisons de la Solidarité :

- Aujourd'hui, le Département de l'Ain compte 8 Maisons départementales de la solidarité et 29 Points accueil solidarité. Les MDS n'ont pas vocation à recevoir le public mais sont des lieux où les décisions se prennent. Quant aux PAS, ils reçoivent le public mais ne peuvent pas décider à leur niveau. Les décisions remontent à la MDS pour étude et redescendent au PAS.
- L'organisation actuelle des PAS ne permet plus d'assurer le service souhaité, ce qui entraîne parfois des fermetures ou une ouverture avec un nombre restreint d'agents ce qui pose la question de leur propre sécurité face à des usagers agressifs.
- Des appels téléphoniques, des courriers arrivent actuellement sur tous les sites. Ils sont souvent renvoyés vers un autre site ou aboutissent à une réponse partielle.
- Les agents en accueil physique sont souvent dérangés dans la relation à l'utilisateur par les appels téléphoniques.
- Le numéro vert de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ne décroche qu'1 appel sur 2.

Garantir le service à l'utilisateur

Une nouvelle organisation pour plus d'efficacité

C'est suite à un diagnostic partagé avec les agents que la nouvelle organisation des services sociaux a été envisagée. L'objectif est de définir une organisation tournée vers le service à l'utilisateur et ancrée dans la proximité en prenant en compte les attentes diversifiées des habitants et les moyens disponibles. Il ne s'agit donc pas de regrouper ou supprimer des sites mais bien de faire évoluer une organisation qui, si elle a fait ses preuves remonte aux années 1990 et nécessite une adaptation au contexte actuel

3 objectifs :

- adapter l'organisation des services sociaux pour répondre aux enjeux de demain et aux nouvelles attentes des habitants à l'heure du numérique,
- maintenir un bon niveau de service aux usagers et une réelle proximité avec la population,
- être plus efficace et plus efficient dans le traitement des dossiers.

Vers une modernisation de l'action sociale départementale

- Création d'une plate-forme d'accueil téléphonique départementale pour l'ensemble des missions sociales.
- Création d'une adresse postale départementale unique, ainsi que d'une plate-forme de dématérialisation pour rendre les courriers disponibles à tous les niveaux d'organisation et sur tous les points du territoire.
- Mise en place de téléprocédures pour permettre aux habitants de déposer leurs demandes (APA, MDPH,...) sur le site internet du Département, 365 jours par an et 24 h sur 24h.
- Création d'un extranet pour la saisie des demandes de partenaires (associations d'insertion).

Vers une nouvelle organisation territoriale des services sociaux du Département

Au cœur de la nouvelle organisation, la création de 16 Centres départementaux de solidarité pour garantir :

- un accueil physique sans rendez-vous, 5 jours sur 7 avec un premier niveau de réponse de qualité
- un accueil social et médico-social sur rendez-vous
- un traitement de l'urgence sociale
- une offre d'accompagnement social et médico-social
- une consultation des jeunes enfants
- une possibilité de rendez-vous avec les services spécialisés du Département : MDPH, protection de l'enfance, éducation budgétaire, personnes âgées, ...

Renforcement des permanences de proximité pour assurer un accueil social ou médico-social, ou un accompagnement sur rendez-vous, dans des sites reliés au système d'information du Département et dans des lieux non isolés donc sécurisés (Mairies, Maison de santé pluridisciplinaire, Maison de Service Au Public, Centre social,...).

Création de 4 Maisons de territoires pour assurer une gestion de qualité et cohérente, disposer d'un projet de territoire, simplifier les dispositifs et les procédures, renforcer l'action spécialisée, faire bloc entre nles missions « personnes âgées » et « personnes handicapées » de proximité pour améliorer l'accueil physique du public.

Les missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'évaluation sociale des personnes âgées et handicapées pourront être regroupées et coordonnées au niveau des territoires.

Au total dans le cadre de ces évolutions organisationnelles, le Département conserve 65 points de contact avec le public tout en modernisant le service aux usagers.

Les groupes de travail préciseront les modalités futures d'organisation pour la mise en œuvre de ce schéma directeur

Chantier 8 : lancer la nécessaire réflexion sur les satellites du Département

Initialement, le contrôle de l'activité des organismes satellites du Département était surtout réalisé sur la base de leur bilan financier. L'audit réalisé en 2015 préconise que le contrôle porte aussi sur le bienfondé des actions menées au regard des objectifs assignés et sur l'efficacité de leur organisation. **Les organismes satellites doivent en effet, tout comme c'est le cas au quotidien pour les services départementaux, rechercher des économies de fonctionnement pour contribuer à l'effort partagé.**

5 actions sont déjà réalisées ou en cours de réalisation dans ce sens :

1/ Une partie des excédents de trésorerie de certaines structures satellites a été réintégrée dans les comptes de la collectivité, certaines contributions financières ont également été ajustées en fonction du niveau d'excédent constaté.

2/ Des mutualisations d'actions et de moyens sont mis en œuvre avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) :

Action	Pilote CD01	Calendrier	Etat d'avancement
Adhésion à une plateforme commune en matière de marché	DGAF/ Service des marchés	2017 et suivant	Lancement de l'étude
Intervention du SDIS dans les collèges pour assurer la formation premiers secours	DGAE/ Direction de l'éducation	2016 et suivant	Réalisé
Mutualisation des personnels (médecine du travail, pharmacien)	DRH	2016 et suivant	Réalisé
Mutualisation des salles de formation des hébergements	DRH	2017 et suivant	
Formation des agents du CD01 aux premiers secours et à la sécurité incendie assurée par le SDIS	DRH	2017 et suivant	Prévu pour 2017
Intégration des cadres du SDIS dans les ateliers du management organisés par le CD01	DRH	2017 et suivant	

3/ L'activité de l'Addim 01 sera intégrée en gestion directe au sein des services départementaux à compter de septembre 2017 pour mutualiser les moyens et mieux coordonner les actions dans le secteur culturel. Les personnels de la structure deviennent des personnels des services départementaux.

L'Addim de l'Ain a été créée en 1975, par la Direction régionale des affaires culturelles et le Département. A l'origine, elle était financée à part égale par le département et l'Etat. Les missions historiques de l'Addim - organisation de l'enseignement musical notamment - ont évolué et de nombreuses actions mises en œuvre par cette association sont en lien étroit avec les actions portées par le Département (schéma départemental des enseignements artistiques, financement de projets de territoires,...).

Le Département, qui est aujourd'hui l'unique financeur de l'Addim, a décidé d'intégrer les missions et les agents de l'association, pour répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer le lien et la cohérence entre les missions portées directement par le Département (aides aux écoles de musique, aides aux porteurs de projet culturels, aides à la création artis-

tique,...) et les missions de l'Addim (conseils aux acteurs culturels dans le domaine du spectacle vivant, expertise dans le domaine de la musique et du théâtre, lien et financement d'actions pour les écoles de musique, interventions parallèles à celle du département auprès des communes et des établissements d'enseignement artistique),

- allier les compétences et l'expertise en matière de spectacle vivant, développées au sein de l'addim, avec les dispositifs d'intervention du Département, pour renforcer l'efficacité de la politique culturelle départementale et assurer une meilleure lisibilité et visibilité de l'action globale financée et mise en œuvre par le Département,
- mutualiser des moyens, dans un contexte contraint, afin d'optimiser leur utilisation (communication, charges de fonctionnement, fonctions support,...).

Cette intégration vise à renforcer la politique culturelle portée par le Département, avec comme priorité :

- **de conforter les missions d'accompagnement** des porteurs de projet et de conseil de l'addim (conseil auprès des Communes, des associations, des artistes et des amateurs dans le domaine du spectacle vivant),
- de participer à la définition du **schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2018-2022**,
- **de développer des actions pour faire vivre la culture au sein des territoires** (financement et accompagnement de projets culturels de territoire avec les collectivités impliquées et volontaires dans ce domaine, création d'événements).

4/ Les actions d'Aintourisme seront renforcées et coordonnées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce contexte, les missions et rôles d'Aintourisme sont appelés à évoluer vers trois missions essentielles :

1) Développement de l'offre touristique et accompagnement des acteurs

- Accompagnement de l'organisation publique du tourisme (notamment des EPCI)
- Structuration et mise en marché progressive de filières identitaires (golf, cheval, gastronomie, tourisme d'affaires, vélo, pêche)
- Pilotage et accompagnement de projets structurants (cuivrierie de Cerdon, Pérouges, Vignobles et découvertes, moyenne montagne)
- Pilotage d'un diagnostic sur le parc d'hébergements touristiques du département
- Renforcement de la mission Observatoire.

2) L'empreinte digitale

- Création de 2 sites WEB (un site grand public et un site thématique dédié au tourisme d'affaires)
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie webmarketing visant à renforcer la notoriété de la « Destination Ain » et à dynamiser l'activité séjours
- Mise à disposition d'une plateforme de création de sites pour offices de tourisme et prestataires
- Accompagnement des territoires pour placer le numérique au cœur de la stratégie marketing et des dispositifs d'accueil, notamment en soutenant le réseau d'animateurs numériques de territoires et en facilitant la présence en ligne des acteurs.

3) Promotion de la « Destination Ain » et relation client

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie globale de la « Destination Ain » en construisant une image et des outils partagés
- Mise en place de plus de communication à l'échelle nationale en partenariat avec les pôles phares et les événements majeurs
- Mise en place d'un plan de promotion sur le territoire suisse
- Mise en œuvre d'une stratégie de relation presse volontariste visant à développer la notoriété de la « Destination Ain »
- Mobilisation des acteurs du département autour de la stratégie de communication
- Mise en place de dispositifs de promotion et commercialisation B to B sur les cibles famille en courts séjours et tourisme d'affaires en groupes.

5/ Un programme d'actions vise au rapprochement des organismes dans le domaine du logement et de l'ingénierie territoriale du Département de l'Ain.

Les organismes concernés sont :

- l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain (ADIL)
- le Comité Départemental d'Aide au Logement de l'Ain (CODAL)
- l'Association Solidaires pour l'Habitat de l'Ain (SOLIHA)
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- l'agence départementale d'ingénierie.

Il s'agit d'aller vers un regroupement de ces structures dans le cadre d'une maison de l'habitat dans le but là encore, de mutualiser les moyens matériels et humains et de mieux coordonner les actions menées.

Chantier 9 : adapter la politique des ressources humaines à la mise en œuvre des chantiers prioritaires

Les femmes et les hommes qui travaillent au quotidien au service du public, qui se forment régulièrement, qui adaptent et font évoluer leurs pratiques, constituent le cœur de l'action départementale.

Les agents du Département bénéficient, pour les accompagner et pour les soutenir dans leurs différentes missions, de la présence de toute l'équipe de la Direction des ressources humaines et du service de santé au travail, sous l'égide de la direction générale des services.

Les grands axes et actions de la politique ressources humaines sont les suivants :

Axe 1 Assurer la sécurité au travail des agents

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Actualiser le document unique	2017 et suivant	En cours
Etablir un règlement hygiène et sécurité au travail	2017	En cours
Internaliser l'achat des vêtements de travail des personnels des collègues pour garantir à tous un équipement adéquat	2017/2018	Etude réalisée
Identifier et former les conseillers en prévention	2016 et suivant	Réalisé
Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles	2015 et suivant	Réalisé
Protéger les agents et prévenir les agressions par les usagers	2015 et suivant	Réalisé
Identifier les éventuels risques professionnels dans le cadre des réorganisations. Viser l'amélioration des conditions de sécurité dans le cadre de celles-ci.	2017 et suivant	Réalisé pour la direction des routes
Informers les nouveaux arrivants des risques professionnels et de la nécessité de porter les équipements	2015 et suivant	Réalisé lors des journées d'accueil
Garantir la formation des agents en matière de sécurité	2015 et suivant	Réalisé
Pérenniser la médecine du travail	2016 et suivant	Réalisé
Donner au CHSCT tous les moyens nécessaires (travail en sous commissions, désignation d'expert pour les projets les plus importants)	2015 et suivant	Réalisé

Axe 2 Accompagner les réorganisations des services publics de proximité

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Faire évoluer lorsque cela est nécessaire la gestion du temps de travail	2016 et suivant	Adaptation du temps de travail/ Direction des routes
Accompagner les évolutions de postes (fonctionnelles ou géographiques) par l'organisation de bourses aux postes et le traitement des situations individuelles. Assurer dans ce cadre la transmission des informations aux agents, les accompagner individuellement.	2016 et suivant	En cours
Assurer l'accompagnement des évolutions via la formation des cadres et des agents	2016 et suivant	En continu
Assurer les conditions du dialogue social : informer les représentants du personnel, organiser des séances de travail et de concertation	2015 et suivant	En continu

Axe 3 Créer les conditions d'une stabilisation de la masse salariale pour contribuer à l'effort de redressement des comptes départementaux

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Analyser au cas par cas le renouvellement des postes vacants	2015 et suivant	En continu
Diminuer les crédits des enveloppes de remplacement à l'exception des agents des collèges	2015 et suivant	Réalisé

Axe 4 Permettre à chacun de se sentir à sa place, de développer des projets professionnels, d'améliorer ses conditions de travail

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Favoriser la reconnaissance et l'intégration des travailleurs handicapés dans le cadre d'une convention avec le FIPHP, via des actions de formation et de sensibilisation, le recours aux acteurs de handicap, l'action de la médecine du travail et les aménagements de postes notamment	2015 et suivant	117 agents en 2016 contre 83 en 2014
Permettre le télétravail	2015 et suivant	Poursuite du dispositif
Permettre l'étude individuelle de la situation de chaque agent via des entretiens individuels (carrière rémunération, souhaits de mobilité ou de formation...)	2015 et suivant	En continu
Poursuite du dispositif de formation personnelle pour faciliter les projets individuels en lien avec un intérêt pour la collectivité	2015 et suivant	Chaque année
Sécuriser la situation des agents via le plan de titularisation	2016	En cours
Moderniser le site Aintranet pour faciliter l'accès à l'information, personnaliser sa configuration et faciliter les échanges	2018, piloté par la Direction communication	Cahier des charges élaboré

Axe 5 Soutenir l'action managériale de l'encadrement

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Prendre en compte les rapports et observations de l'encadrement tant en matière de demande de reconnaissance des agents qu'en ce qui concerne la gestion des situations professionnelles difficiles Assurer leur bonne information et les accompagner dans le relais de celle-ci Prendre en compte leurs propositions et soutenir les initiatives	2015 et suivant	En continu

Axe 6 Renover le régime indemnitaire pour un dispositif juste et équilibré

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
- Revaloriser le régime indemnitaire le plus bas - Reconnaître la fonction de cuisinier par une augmentation substantielle du régime indemnitaire - Etre en mesure de reconnaître un investissement remarquable par l'octroi d'une prime exceptionnelle - Favoriser le présentisme en appliquant un abattement limité sur le régime indemnitaire, sans pénaliser les agents ayant des maladies graves ou étant hospitalisés	2017 et suivant	Projet soumis à l'assemblée délibérante en février 2017

Axe 7 Affirmer le Département comme un tremplin pour l'emploi des jeunes avec l'ouverture d'un nombre important de terrains de stage et d'apprentissage

Actions	Calendrier	Etat d'avancement
Augmenter le nombre de terrains de stage, d'apprentissage, de service civique et d'emploi d'avenir	2016 et suivant	En continu

Chantier 10 : adapter le schéma directeur informatique et organisation (SDIO), notamment pour permettre la dématérialisation

L'adaptation du SDIO est au centre de nombreux enjeux : amélioration des outils de travail, partage de l'information, simplification des procédures...

L'on peut évoquer plus précisément les adaptations majeures rendues nécessaires par :

- l'évolution des services au public, avec par exemple la future dématérialisation des dossiers sociaux et la mise en place de téléprocédures (cf ci-dessus, chantier 5),
- l'évolution de la réglementation nationale avec la dématérialisation du contrôle de légalité et la mise en place de la facturation électronique (cf ci-dessous).

Dématérialisation du contrôle de légalité

Par délibération du 26 mars 2012, l'Assemblée départementale a approuvé le principe du projet de dématérialisation à mettre en œuvre par les services départementaux, constitué de deux phases :

- la mise en place d'un circuit dématérialisé de gestion et validation des rapports et des délibérations et des actes réglementaires,
- la télétransmission dématérialisée au service du Contrôle de légalité de la Préfecture de l'Ain des délibérations de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente, ainsi que des actes réglementaires du Département faisant l'objet de cette obligation légale de transmission (programme ACTES- Aide au Contrôle de légalité dématérialisé – du Ministère de l'Intérieur).

La 1ère phase de ce projet est achevée. **La deuxième phase, qui consiste à mettre en place le processus de télétransmission de nos actes au contrôle de légalité, est en cours.**

Cette télétransmission présente les avantages suivants :

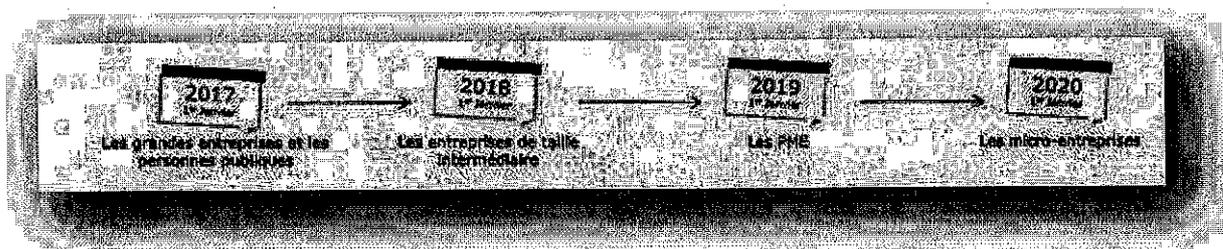
- un gain de temps et de souplesse, du fait de la suppression des plages horaires imposées par la Préfecture pour déposer les actes au contrôle de légalité
- une progression de la qualité du service : l'acte transmis est immédiatement exécutoire, puisque l'accusé de réception est adressé à la collectivité dans la demi-journée,
- un intérêt en termes de développement durable, puisque la démarche nécessite moins d'impressions-papier,
- une simplification de la procédure, une rationalisation du travail administratif (suppression des photocopies, archivage électronique),
- une diminution des coûts de stockage et d'édition.

Cette démarche d'adhésion par le Département au programme ACTES nécessite les étapes suivantes :

- l'adoption d'une délibération sur le principe d'adhésion,
- le choix d'un tiers de télétransmission,
- la désignation des personnes responsables du dispositif,
- la signature de la convention de télétransmission entre le Département et la Préfecture,
- la mise en œuvre de la télétransmission, après essai technique.

Mise en place de la facturation électronique et dématérialisation des pièces justificatives

Dans le cadre de la mise en place de la facturation électronique (ordonnance du 26 juin 2014 et décret d'application du 2 novembre 2016), les entreprises et l'ensemble des entités publiques devront adresser leurs factures et avis des sommes à payer électroniquement via une plateforme de réception et d'envoi intitulé « Chorus Pro ». Cette plateforme, gratuite, a été créée par l'Etat et l'obligation de dépôt et de réception des factures et avis des sommes à payer électroniques se fera dans le cadre d'un calendrier de montée en charge du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020.



Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, le Conseil départemental de l'Ain recevra des factures et avis des sommes à payer électroniques des grandes entreprises et des personnes publiques (sachant qu'une entreprise qui le souhaite peut démarrer l'envoi de facture par Chorus Pro quand elle veut).

Pour mettre en place cette obligation réglementaire, le Conseil départemental de l'Ain s'est doté d'une interface de transmission entre cette plateforme Chorus Pro et son logiciel de comptabilité Astre GF afin que les factures et avis des sommes à payer électroniques arrivent directement dans Astre GF. De même, une GED (Gestion Electronique de Documents) a été acquise et permettra de centraliser l'ensemble des pièces justificatives dématérialisées dans un même lieu de stockage, permettant une meilleure consultation et suivi des pièces comptables.

Cette évolution réglementaire permet également de préparer le projet de dématérialisation des pièces justificatives, notamment sur les questions de réception des factures et avis des sommes à payer, de service fait et de certification de factures. C'est pourquoi, la dématérialisation des pièces justificatives démarrera par direction, avec 4 directions pilotes retenues dès 2017 (Direction des Systèmes d'Information, Direction des Moyens, Direction des Routes et Direction des Bâtiments). Ces 4 directions puis l'ensemble des services du Conseil départemental, devront dématérialiser l'ensemble des pièces justificatives liées à une pièce comptable.

Ces deux projets de mise en place de la facturation électronique et de dématérialisation des pièces justificatives ont nécessité de revoir l'organisation actuelle du mandatement. Ainsi, le contrôle des pièces comptables sera recentralisé à la Direction des Finances, au niveau du pré-mandatement. Cette évolution se fera au fur et à mesure de la mise en place de la dématérialisation par service et direction. L'émission des titres de recettes restera centralisée à la Direction des Finances. Enfin, la certification des factures et le service fait seront également dématérialisés dans le cadre d'une validation électronique, permettant, notamment, de réduire les délais de traitement d'une facture.

En conclusion, je vous invite, mes chers collègues, à prendre acte de cette synthèse des actions déjà engagées et des orientations ainsi tracées et dont la mise en œuvre opérationnelle donnera lieu à la présentation de rapports détaillés, qui seront soumis ultérieurement au vote de notre assemblée.

Annexe 1 Audit du Département et de ses principaux satellites

Annexe 2 Présentation de la carte des agences et centres routiers

Annexe 3 Projet de réorganisation territoriale de la DGAS

Bourg-en-Bresse, le

Le Président du Conseil départemental de
l'Ain

Damien ABAD